

LES SCIENTOLOGUES SONT-ILS ALLÉS DEVANT LES TRIBUNAUX POUR SE DÉFENDRE CONTRE DE FAUSSES ACCUSATIONS ?

Quelques personnalités officielles intolérantes ont tenté d'utiliser la loi pour exercer une discrimination et pour harceler les scientologues. Depuis 1970, l'Église a défendu avec succès ses membres dans plus de 75 enquêtes et affaires pénales en Europe.

En novembre 2001, une scientologue a gagné un procès en diffamation contre la présidente de l'Union nationale des Associations de défense de la famille et de l'individu, qui lui avait attribué une déclaration lors d'une émission de télévision à laquelle la scientologue n'avait même pas participé. La présidente de l'UNADFI a été condamnée à une amende et l'UNADFI jugée civilement responsable de diffamation. Cette affaire est en appel.

En Grèce, en mai 1999, 15 scientologues ont été poursuivis pour le crime nébuleux d' *“insultes positives gratuites”*. Lors du procès, les arguments du parquet ont été si mal défendus que le procureur a demandé l'abandon des charges. Le tribunal a accepté et a débouté les plaignants.

En octobre 2000, la cour d'appel de Milan a acquitté les 76 scientologues poursuivis en 1998 en tant qu'association criminelle, pour exercice illégal de la médecine et tentative de fraude fiscale. La plupart avaient déjà été acquittés auparavant. La cour d'appel a statué, comme l'avaient fait la Cour suprême d'Italie et le tribunal de Milan, que l'objectif de la Scientologie est d'améliorer la connaissance spirituelle et la liberté spirituelle de ses membres.

En Allemagne, les autorités n'ont trouvé aucune preuve d'infraction. En juin 1994, le procureur principal de Hambourg décida de clore une enquête de trois ans sur l'Église. Le procureur avait entendu chacun des principaux détracteurs de l'Église en Allemagne, mais personne n'avait été capable de lui apporter des preuves d'illégalités puisque rien d'illégal n'avait été commis. Une enquête similaire menée à Munich pendant dix ans fut déclarée sans objet et abandonnée, tout comme une

enquête de six ans à Stuttgart. Le procureur de Stuttgart a statué dans son ordonnance : *“Les résultats de l'enquête [...] ne fournissent aucune raison d'aller à l'encontre des conclusions des procureurs de Hambourg et de Munich”*.

En novembre 2000, le gouvernement fédéral allemand confirma ces conclusions en déclarant qu'il ne disposait d'aucune preuve d'actes illégaux commis par des scientologues.

Le 3 décembre 2001, une décision historique a été rendue par le Tribunal provincial de Madrid qui a rejeté tous les chefs d'accusation contre l'ensemble des scientologues dans une affaire qui remonte à 1984. Le tribunal de Madrid a prononcé les relaxes de quinze scientologues, deux mois après la clôture d'un procès qui a duré sept mois, ayant démarré plus de dix-sept ans après le début de l'instruction.

Dès le début de l'audience, le tribunal précisait que *“la liberté de religion est un fait en Espagne”*. La décision rendue le 3 décembre 2001 fait état du fait que *“la valeur des expériences spirituelles ne peut être quantifiée en terme d'argent”*.

“Les sommes versées par les paroissiens pour des services ne prouvent pas” qu'il y ait délit d'escroquerie, a déclaré la cour.

Elle a aussi estimé que *“la communication [utilisée dans les procédés de Scientologie] ne comporte aucun risque”*, en particulier si les personnes qui l'utilisent considèrent qu'il s'agit d'une pratique religieuse.

Les magistrats ont en outre critiqué le travail du procureur pour son *“manque de faits concrets”*.

Depuis le début de l'affaire en 1984, l'Église s'est vue accorder l'exonération fiscale en tant qu'organisation caritative et religieuse aux États-Unis, ainsi que la reconnaissance religieuse au Canada, en Suède et en Afrique du Sud.

Un autre ancien dossier s'est aussi soldé par des relaxes en Italie et la cour suprême du pays a reconnu la Scientologie comme religion. Des dizaines d'autres décisions positives par des tribunaux et instances administratives du monde entier ont également été rendues.

Les règlements de l'Église exigent le respect des lois dans la vie quotidienne. Dans son code moral non religieux, *Le Chemin du Bonheur*, Ron Hubbard insiste sur l'importance de mener une vie éthique, ce qui inclut l'acceptation des lois. Les scientologues du monde entier suivent les préceptes contenus dans *Le Chemin du Bonheur*.

Documents

- Article de presse grec concernant l'acquittement des scientologues.
- Articles de presse sur l'acquittement des scientologues en Italie.
- Article de presse sur la décision du Tribunal provincial de Madrid.
- Le Chemin du Bonheur.

ΙΒΡΑΪΝΤΗ

Αθώα τα μέλη του ΚΕΦΕ

Απαλλάχθηκαν χθες από το Γ' Τριμελές Εφετείο τα δεκαπέντε μέλη του Σωματείου ΚΕΦΕ, από την κατηγορία της ασεβούς εμπροκτικής εξέγερσης που τους είχε αποδοθεί μετά από πληροφορίες που τα έφεραν να συλλέγουν και να αρχειοθετούν στοιχεία σχετικά με πρόσωπα της δημόσιας ζωής. Το δικαστήριο έκανε δεκτή την πρόταση του εισαγγελέα έδρας, ο οποίος ζήτησε την απαλλαγή των κατηγορουμένων, κρίνοντας ότι δεν σταθροθετείται η εναντίον τους κατηγορία.

LE VRADINI

12 mai 1999
Athènes, Grèce

Les membres de Kefe (Centre grec de philosophie appliquée) sont innocents

Hier, quinze membres de l'organisation ont été acquittés à l'unanimité par la troisième cour d'appel d'Athènes, de l'accusation d'agression factuelle, non provoquée, qui était basée sur des allégations disant que les membres de l'organisation conservaient des informations sur des personnalités publiques. La cour a approuvé les recommandations du procureur qui avait demandé l'acquiescement des inculpés jugeant que l'accusation n'était basée sur aucune preuve.

CORRIERE DELLA SERA

CHE 16 VENERDÌ 6 OTTOBRE 2000

le notizie

MILANO

Scientology, fedeli assolti dopo sei processi

Sono stati assolti dalla Corte d'Appello di Milano 33 fedeli della Chiesa nazionale italiana di Scientology, accusati di associazione per delinquere. La sentenza, emessa dalla seconda sezione penale, arriva dopo sei processi passati dal primo grado alla Cassazione e riguarda un'inchiesta che era stata avviata nel '91. Tra gli assolti Gabriele Segalla, uno dei fondatori di Scientology in Italia.

CORRIERE DELLA SERA

Vendredi 6 octobre 2000

MILAN

Scientologie, les paroissiens blanchis après six procès

33 membres de l'Eglise de Scientology italienne ont été relaxés par la cour d'appel de Milan. Ils étaient accusés d'association de malfaiteurs. La décision a été rendue par la deuxième chambre pénale après six procès qui ont eu lieu dans le passé entre le tribunal d'instance et la cour de cassation dans un dossier renvoyé en 1991...

EL PAIS

VIERNES 7 DE DICIEMBRE DE 2001
Año XXVI Número 8.963

DIARIO INDEPENDIENTE DE LA MAÑANA
www.elpais.es

EDICIÓN MADRID
Precio: 150 pesetas - 0,90 euros

Perseguidos absueltos

LA ABSOLUCIÓN por la Audiencia Provincial de Madrid de 14 adeptos de la Iglesia de la Cienciología, tras 17 años de persecución por la justicia, pone en evidencia, junto a la insufrible lentitud de nuestro sistema judicial, el uso inadecuado de la herramienta del derecho penal para oponerse a modelos de conducta moral o religiosa que se salen de lo corriente o que, por su novedad y alejamiento de las prácticas de uso más común, suscitan cierta sospecha como fenómenos anormales. Si a ese uso impropio del derecho penal se une, como ocurre en este proceso, una acusación del ministerio fiscal incapaz de aportar pruebas y una instrucción carente de las garantías que establece nuestro ordenamiento, la absolución resulta obvia, aunque tardía.

Tras quedarse en el camino 10 de los 12 delitos esgrimidos inicialmente por el fiscal, las acusaciones de asociación ilícita e intrusismo, únicas que llegaron a juicio, no fueron suficientemente probadas, según el criterio del tribunal, que en su sentencia reprocha al ministerio público que no concrete "los hechos que sirven de apoyo a los delitos" supuestos.

Las deficientes acusación e instrucción han hecho innecesario que la sentencia utilice argumentos de fondo para absolver a los procesados. En todo caso, está disponible la doctrina del Tribunal Constitucional, tajante en defensa de la libertad religiosa. En febrero anuló las resoluciones administrativas y judiciales que negaron a la Iglesia de Unificación, también llamada *secta Moon*, su inscripción en el Registro de Asociaciones Religiosas. El máximo intérprete de la Constitución estimó que la denegación de un derecho fundamental no puede sustentarse en "meras sospechas sobre posibles comportamientos". Por esos mismos motivos resulta lógico que la larga persecución procesal contra la Iglesia de la Cienciología haya acabado en absolución.

EL PAIS

Vendredi 7 décembre

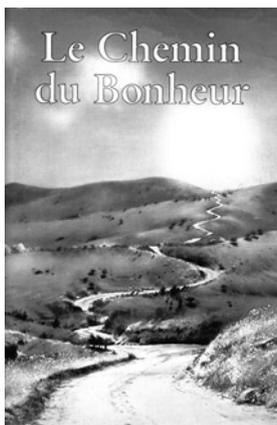
Editorial

Acquittement des persécutés

L'ACQUITTEMENT par le tribunal provincial de Madrid de 14 membres de l'Église de Scientologie, après 17 ans de persécution par la justice, à laquelle s'ajoute l'intolérable lenteur de notre système judiciaire, met en évidence l'utilisation inadéquate de l'outil pénal pour s'opposer à des modèles de conduite morale et religieuse qui sortent de la tendance actuelle ou qui, de par leur nouveauté ou parce qu'ils s'écartent des pratiques les plus en vogue, suscitent une certaine suspicion tout comme les phénomènes anormaux. Si l'on ajoute à cette utilisation erronée du droit pénal, comme c'était le cas dans ce procès, l'accusation d'un parquet incapable d'apporter des preuves et une instruction dépourvue des garanties qui font notre droit, il en résulte évidemment un acquittement, bien que tardivement.

10 des 12 chefs d'accusation initialement présentés par le procureur se sont perdus en cours de route : les accusations d'association illégale et d'usurpation, les seules qui aient été retenues au procès, n'étaient pas suffisamment prouvées d'après les critères de la cour. Dans son jugement, la cour a reproché au ministère public de ne pas avoir précisé "les faits qui appuient les crimes supposés".

L'accusation et l'instruction déficientes ont rendu inutiles l'utilisation d'arguments de fond pour que la décision acquitte les prévenus. Quoi qu'il en soit, ici la doctrine de la Cour constitutionnelle est disponible et elle est à la pointe de la liberté de religion. En février, elle a annulé des décisions administratives et judiciaires qui empêchaient l'inscription au Registre des associations religieuses de l'Église de l'Unification, également appelée secte Moon. L'instance suprême en matière d'interprétation de la constitution estime que le refus d'accorder un droit fondamental ne peut être basé sur "de simples soupçons concernant des comportements possibles". Pour ces mêmes motifs, il est logique que la longue persécution judiciaire de l'Église de Scientologie se soit terminée en acquittement.



9
Ne faites rien d'illégal.



Les « actes illégaux » sont ceux interdits par les règlements officiels ou par la loi. Ces actes sont définis par le gouvernement, les législateurs et les juges. Ils sont généralement énoncés dans des codes. Dans une société paisible et bien organisée, ces codes sont publiés et diffusés partout. Dans une société troublée, où les crimes sont monnaie courante, on est obligé de consulter un avocat ou devenir soi-même un expert en droit; et ce genre de société vous dira que « l'ignorance des lois n'excuse pas leur transgression ».

Il n'en reste pas moins que chacun de nous, quel que soit son âge, est tenu de connaître les actes que la société considère comme « illégaux ». Il existe des gens qui peuvent nous renseigner, et des bibliothèques sont à notre dis-

28

position où nous pouvons consulter les textes en vigueur.

Un « acte illégal » n'est pas le fait de désobéir à un ordre tel que « va te coucher ». C'est un acte qui, s'il est perpétré, peut entraîner des sanctions de la part de l'Etat ou des tribunaux : par exemple, on peut être mis au pilori²¹ par l'appareil de propagande²² de l'Etat, ou bien être condamné à une amende, voire à une peine d'emprisonnement.

Chaque fois qu'on commet un acte illégal, on s'expose à des poursuites, quelle que soit la gravité de ce qu'on a fait. Lorsqu'on commet un acte illégal, on affaiblit ses moyens de défense, que l'on soit appréhendé ou non.

Lorsqu'on se lance dans des entreprises valables, on peut généralement les mener à bien en restant dans la légalité. La voie de « l'illégalité » est un raccourci dangereux et une perte de temps. Les « avantages » escomptés s'avèrent bien souvent sans valeur.

L'Etat et le gouvernement sont des machines qui ont tendance à agir sans réfléchir. Ils existent et fonctionnent sur la base des lois et

21. Mis au pilori : Tourné en ridicule, exposé au mépris et aux injures.
22. Propagande : l'action de répandre des idées, des informations ou des rumeurs pour favoriser sa cause et/ou nuire à celle d'un autre, souvent sans aucun souci de la vérité; l'action d'émettre des mensonges dans la presse, à la radio et à la TV, de façon à ce que la personne soit déclarée coupable lorsqu'elle comparaitra devant les tribunaux; également l'action de souiller, par des mensonges, la réputation de quelqu'un pour ternir son crédit.



des codes. Ils combattent l'illégalité par l'intermédiaire de leur énorme appareil administratif. Et parce qu'ils luttent contre les « actes illégaux » en s'appuyant sur les lois, ils peuvent être des ennemis implacables²³ et inflexibles²⁴. Face aux codes, la notion de bien et de mal ne compte pas; il n'y a que la loi qui compte.

Lorsque vous vous rendez compte que les gens autour de vous commettent des « actes illégaux », faites tout ce qui est en votre pouvoir pour les en dissuader. Même si vous n'êtes pas directement impliqué, vous risquez malgré tout d'en subir les conséquences. Par

23. Implacable : Qu'on ne peut amadouer ou apaiser; sans pitié; impitoyable.

24. Inflexible : Dur; qui ne cède pas; qui ne fléchit pas; obstiné; qui refuse toute autre opinion; qui ne cède devant rien.

exemple, le comptable de l'entreprise falsifie les livres de compte. Eh bien, l'entreprise va peut-être faire faillite et vous vous retrouverez au chômage. Donc, ce genre de chose peut mettre votre survie en danger.

Encouragez la publication claire et nette des lois qui régissent tout groupe auquel vous appartenez. Apportez votre soutien à tout organisme politique ou juridique qui lutte pour simplifier, clarifier et codifier les lois. Adhérez au principe selon lequel tous les hommes sont égaux devant la loi, principe essentiel que l'on ne devrait jamais perdre de vue et qui permit autrefois de mettre un terme au règne tyrannique²⁵ de l'aristocratie²⁶.

Veillez à ce que chacun, les enfants comme les adultes, soit informé de ce qui est « légal » et « illégal » et faites-leur savoir, ne serait-ce que par un froncement de sourcils, que vous les désapprouvez lorsqu'ils commettent des « actes illégaux ».

Ceux qui en commettent affaiblissent leur position face à la toute-puissance de l'Etat, même s'ils arrivent à « s'en tirer ».

Le chemin du bonheur ne comporte pas la peur d'être découvert.

25. Tyrannique : Qui use d'un pouvoir cruel, injuste et absolu; qui écrase; qui opprime; d'une dureté et d'une sévérité extrêmes.

26. Aristocratie : Forme de gouvernement où le pouvoir est détenu par un petit nombre de personnes possédant des privilèges, un rang ou une position; élite dirigeante qui est au-dessus des lois; groupe d'individus qui, par naissance ou par position, sont « supérieurs à tout le monde », décrètent des lois et les imposent aux autres, tout en considérant qu'elles ne s'appliquent pas à eux.